



Communiqué de presse

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MAROC ET LE TOGO DANS LES DOMAINES DE L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un Protocole d'Accord de coopération entre le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et Vie Togolais a été signé le lundi 18 janvier 2016 à Rabat et ce en marge des activités de la 1ère Edition du Festival National de l'Architecture.

Le Protocole d'accord signé entre M. Driss MERROUNE, Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et son homologue Togolais Maitre Fiatuwo kwadjo sessenou, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie rentre dans le cadre du développement de la coopération Sud/Sud dans des domaines vitaux et stratégiques tels que l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires.

Ce Protocole d'Accord a ainsi pour objet de définir le cadre officiel des modalités générales d'échanges concernant les volets techniques, scientifiques, opérationnels et juridiques entre les divers acteurs concernés dans les deux pays.

Il favorisera l'échange d'expertises entre les deux pays et permettra une coopération mieux coordonnée et plus efficace ayant pour but de renforcer la coopération et le transfert du savoir-faire, des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture et d'apporter un soutien en matière de formation et de partage de l'information dans ces domaines prioritaires.

Le suivi et l'évaluation de la mise en pratique des dispositions de ce Protocole d'Accord sera assurée par une commission conjointe qui sera, également, chargée d'élaborer un plan d'action, de veiller à la réalisation des projets qui en découlent et d'identifier d'autres domaines d'actions communes.